



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

AMENDMENT / MODIFICATION

003

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Améliorations de la sécurité de la courbe de l'Illecillewaet, du km 24,1 au km 28,3 de la Transcanadienne Parc national du Canada des Glaciers		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-16-5135/A	Date: 17 août 2016	
GETS Reference No. - No de référence de SEAG PW-16-00739720	Amendment No. - N° de la modif. 003	
Solicitation Closes:		
at - à 14 h	on - le 24 août 2016	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Nathaniel Harrison – nathaniel.harrison@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4572	Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone:	_____
Facsimile No. - N° de télécopieur:	_____
Signature	Date

Modification 003

La présente modification est publiée dans le but de remplacer l'annexe A – Formulaire d'établissement des prix, de répondre aux questions des soumissionnaires et de modifier le dossier d'appel d'offres.

A. Questions

- Q4.** Quel est le volume de fraises d'asphalte requis pour la réserve entassée au chemin Fidelity?
- R4.** Les fraises requises pour le chemin Fidelity ont déjà été mises en tas et il n'est plus nécessaire d'en ajouter.
- Q5.** Défrichage et essouchement : Où le matériel déchiqueté doit-il être éliminé? Le propriétaire va-t-il retirer le bois d'œuvre avant que l'entrepreneur n'effectue l'essouchement étant donné qu'il est le propriétaire du bois? « Le défrichage sera effectué par des tiers. » Cela inclut-il le défrichage des débris enlevés par d'autres entrepreneurs?
- R5.** L'entrepreneur est responsable de disposer du bois d'œuvre dégagé comme déterminé à la section 31 11 00 Défrichage et essouchement, paragraphe 1.2.3. L'élimination du matériel déchiqueté se fera conformément au paragraphe 3.4.1.
- Q6.** Décapage : Les limites de l'essouchement sont établies à 5 m à l'intérieur des limites de défrichage. Cette ligne constitue-t-elle la limite du décapage ou cette limite se situe-t-elle au niveau de la ligne de piquets de la pente?
- R6.** La limite d'essouchement est la limite de décapage à moins d'avis à l'effet du contraire de la part du représentant du Ministère.
- Q7.** Où devons-nous trier et entasser les matériaux de décapage? Où les matériaux de décapage et d'excavation doivent-ils être transportés?
- R7.** L'entrepreneur doit trier et entasser les matériaux de décapage dans les limites du site des travaux. Voir la section 31 24 00 Excavation pour les routes et le drainage.
- Q8.** Dans le Sommaire des travaux, 1.6 – Travaux par des tiers, 1.6.3 – À quelle carrière faites-vous référence? Que prévoit-on obtenir en faisant cela?
- R8.** Voir le devis révisé.
- Q9.** 5 – Gravier : La portée des travaux inclut la fourniture par l'entrepreneur. Toutefois, les sections 31 11 20 et 31 11 24 (qui ont présence) indiquent qu'il doit uniquement effectuer le chargement, le transport et la mise en place. Veuillez préciser. Ce matériel provient-il de la carrière mentionnée en 1.6.3? Si oui, où se trouve-t-elle?
- R9.** Voir le devis modifié.
- Q10.** 14 – Mur de soutènement : Veuillez expliquer le raisonnement motivant la nécessité d'un mur de soutènement de spécialement calculé lorsqu'il a une hauteur inférieure à 2 m.
- R10.** Veuillez consulter la section 32 32 34 Murs de soutènement en sol renforcé.
- Q11.** 15 – Positions des pièces : Où le point de pointage doit-il être installé?
- R11.** Les emplacements exacts des pièces et du jalon de pointage doivent être déterminés par le représentant du Ministère.
- Q12.** Dans la section 31 11 00 – Défrichage et essouchement, paragraphe 3.4.2, on déclare que toutes les souches et le matériel essouché doivent être déchiquetés sur place avant d'être enlevés par l'entrepreneur. Si nous souhaitons transporter d'abord le produit en vrac plutôt que de le déchiqueter sur place, Parcs Canada nous permettra-t-il de le faire?

R12. Voir le devis modifié.

Q13. À la section 33 42 13 – Ponceaux tubulaires, au paragraphe 1.1.4, énonce ce qui suit : « Tout le travail requis dans le cadre de l'installation des ponceaux en tuyau d'acier ondulé et des extensions, y compris l'excavation, le revêtement en béton bitumineux, le rainurage à la scie, le fraisage, la fondation granulaire et la couche de base, doit être considéré comme faisant partie des travaux. Aucun paiement supplémentaire ne sera donc effectué. » Toutefois, au paragraphe 3.7.1, on déclare : « Lorsque des tranchées sont creusées dans des structures de chaussée existantes, le remblai doit correspondre aux matériaux existants et à leurs épaisseurs. Le paiement pour le remblayage et le pavage seront effectués au prix unitaire en fonction des matériaux utilisés. » De plus, à la section 31 24 00 – Excavation pour les routes et le drainage, au paragraphe 1.2.1.2, on déclare : « Cet élément consiste en l'excavation et en l'élimination du matériel conformément aux lignes, pentes et dimensions indiquées sur les dessins ou selon les indications du représentant du Ministère et comprend : la chaussée, le ponceau et l'excavation dans les zones d'emprunt. » Ces trois déclarations sont conflictuelles les unes avec les autres. Il semble que, dans tous les autres contrats de l'ACP, tous les aspects de l'excavation, de l'installation, du remblayage et de la restauration des ponceaux sont couverts par les prix unitaires applicables aux travaux effectués. Cela ne devrait-il pas être le cas pour ce projet?

R13. Voir le devis modifié.

Q14. En ce qui concerne le dessin 701 – Tableau d'installation des ponceaux, pouvez-vous confirmer que les ponceaux 19 à 23 ne figurent pas dans la portée des travaux? De plus, la longueur totale des « nouveaux » ponceaux dans ce tableau s'élève à 339,10 mètres tandis que les éléments 7b et 7c du tableau des prix unitaires totalisent 371,00 mètres. Les 145 mètres de prolongement des tuyaux d'acier ondulé de 900 mm n'ont aucun sens et il n'y a pas de poste pour les tuyaux d'acier ondulé de 600 mm (qui ne sont pas des prolongements).

R14. Voir l'annexe A, Formulaire d'établissement des prix. Les ponceaux 19 à 23 doivent être nettoyés en vertu du dessin de référence 701 (voir feuille 28). Veuillez noter que l'entrepreneur doit vérifier tous les ponceaux sur place avant d'effectuer sa commande.

Q15. Un de nos sous-traitants, qui effectue le défrichage et l'essouchement, nous pose des questions au sujet de la façon dont le permis et les droits de coupe sont appliqués pour les travaux dans les limites du parc. Des droits de coupe et un permis de coupe sont-ils exigés pour ces travaux? S'agirait-il d'un élément couvert par le montant pour le coût principal?

R15. Le marquage du bois d'œuvre est requis par Parcs Canada avant son enlèvement du parc.

Q16. En ce qui a trait à la section 31 11 00, le paragraphe 1.2.3 énonce ce qui suit : « Le déplacement et l'élimination du bois précédemment abattu doivent être considérés comme faisant partie... », où ce bois doit-il être placé? Doit-il être transporté jusqu'à un endroit dans le Parc national des Glaciers? Comme il a été mentionné à la question 1 ci-dessus, le bois ne peut être retiré, transporté ni vendu en C.-B. sans être soumis à un permis et des droits de coupe. Le bois du territoire domanial est-il exempté de cette exigence?

R16. Veuillez vous reporter à la section 31 11 00, article 3.4 et à la question 15.

Q17. Qui a effectué le défrichage existant sur la courbe?

R17. Le défrichage existant a été effectué par Chatter Creek Holdings Ltd.

Q18. Qui est responsable de l'évaluation de l'impact archéologique?

R18. L'APC se chargera de l'évaluation de l'impact archéologique. L'entrepreneur doit se reporter au devis modifié et à la lettre d'attestation de conformité de l'évaluation de l'impact archéologique et s'assurer que tous les travaux sont effectués conformément à ces documents.

- Q19.** Construction des positions des pièces : le remblayage pour ce poste est-il inclus à l'élément 2 b) ou d) ou est-il payé dans le cadre de l'élément 15?
- R19.** Le remblayage pour les positions des pièces doit être payé en vertu de la section 34 72 00, article 1.1. Veuillez vous reporter, entre autres, aux paragraphes 1.1.5, 1.1.6 et 1.1.7.

B. Modifications au dossier d'appel d'offres

Spécifications :

Supprimer :
20160723 Illecillewaet Curve Improvements - Specifications Rev 1

Remplacer par:
20160812 Illecillewaet Curve Improvements - Specifications Rev 2

Dessins de référence :

Status	Drawing Reference No.	Sheet No.	Title
Add	001 (Rev PD 2016.07.28)	02	Location Plan
Add	603 (Rev PE)	24	Signage & Pavement Markings TCH STA 23+900 – 24+550
Add	604 (Rev PE)	25	Signage & Pavement Markings TCH STA 24+550 – 25+850
Add	605 (Rev PE)	26	Signage & Pavement Markings TCH STA 25+850 – 27+150
Add	606 (Rev PE)	27	Signage & Pavement Markings TCH STA 27+150 – 28+450
Add	851 (Rev PF)	29	Clearing & Grubbing TCH STA 20+650 – 21+950
Add	852 (Rev PF)	30	Clearing & Grubbing TCH STA 21+950 – 23+250
Add	901 (Rev PA)	30	East Gate Landslide Borrow Excavation Area Trans-Canada Highway STA 2+900 – 4+200
Delete	001 (Rev PA)	02	Location Plan
Delete	603 (Rev PD 2016.06.16)	24	Signage & Pavement Markings TCH STA 23+900 – 24+550
Delete	604 (Rev PD)	25	Signage & Pavement Markings TCH STA 24+550 – 25+850
Delete	605 (Rev PD)	26	Signage & Pavement Markings TCH STA 25+850 – 27+150
Delete	606 (Rev PD)	27	Signage & Pavement Markings TCH STA 27+150 – 28+450
Delete	851 (Rev PE)	29	Clearing & Grubbing Trans-Canada Highway STA 20+650 – 21+950
Delete	852 (Rev PE)	30	Clearing & Grubbing Trans-Canada Highway STA 21+950 – 23+250

Documents de référence :

Supprimer :
Final Preliminary Geotechnical Report – TCH – Illecillewaet Curve/Summit Ponding at Roger's Pass GNP, BC – June 2, 2016

Remplacer par :

Final Geotechnical Report – Illecillewaet Curve/Summit Ponding at Roger's Pass GNP, BC - July 27, 2016

Additioner :

LETTER OF CLEARANCE: Archaeological Impact Assessment; Rogers Pass National Historic Sites (RP NHS) within Glacier National Park (GNP) Canada Federal Infrastructure Improvements – August 4, 2016

Additioner :

Fish Habitat Assessment, DFO Self-Assessment and Detailed Mitigations Summary

C. Formulaire d'établissement des prix

Des modifications ont été faites au tableau des prix unitaires. Les changements sont identifiés en rouges.

POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT UTILISER LE FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CI-JOINT. TOUTE SOUMISSION PRÉSENTÉE AVEC L'ANCIEN FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX NE SERA PAS ACCEPTÉE.**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.****ANNEXE A FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX**

- 1) Les prix par unité régiront l'établissement du montant total calculé. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter toute soumission si l'un ou plusieurs des prix soumis ne reflètent pas raisonnablement le coût de l'exécution de la partie des travaux auxquels ce prix s'applique.

TABLEAU DES PRIX FORFAITAIRES

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis. Le prix des travaux qui ne figurent pas dans le tableau des prix unitaires, notamment l'installation et la désinstallation, etc., sera inscrit dans le tableau des prix forfaitaires et reporté au montant de soumission total.

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix estimatif total (taxes non comprises)
1	01 25 00	Mobilisation et démobilisation	Montant forfaitaire	1	_____ \$
2	01 35 31	Gestion de la circulation	Montant forfaitaire	1	_____ \$
3	01 21 00	Coûts principaux	Montant forfaitaire	1	850 000.00 \$
MONTANT FORFAITAIRE TOTAL Reporter le montant à l'alinéa 1)a) de BA03					_____ \$

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne le travail auquel s'appliquent une entente à prix unitaire et une entente à forfait.

- (a) Le prix unitaire et le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque élément énuméré.
(b) Les travaux compris dans chaque élément doivent correspondre à la description fournie dans la section de référence des spécifications.

Num. d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
1	31 11 00	Défrichage et essouchement				
		a) Essouchement	ha	4.5	_____ \$	_____ \$
		b) Défrichage de la Transcanadienne du km 20,6 au km 24,3	ha	5.75	_____ \$	_____ \$
2	31 24 00	Excavation de la route et des fossés				
		a) Décapage et mise en tas				
		b) Excavation de type D – mise en place en tant que remblai de talus	m3	14,660	_____ \$	_____ \$
		c) Excavation de type D – Mise en place de remblai provenant du glissement de terrain à la barrière est	m3	62,700	_____ \$	_____ \$
		d) Excavation de type D – élimination en tant que matériaux inappropriés	m3	7,800	_____ \$	_____ \$
		e) Remblai importé	m3	9,930	_____ \$	_____ \$
3	02 41 99	Enlèvement de revêtement bitumineux				
		a) Fraisage sur profondeur partielle	m2	12,250	_____ \$	_____ \$
		b) Fraisage de profilage	m2	25,000	_____ \$	_____ \$
4	31 37 00	Mise en place d'enrochement de 25 kg	m3	175	_____ \$	_____ \$
5	31 11 20 31 11 24 31 11 24	Granulats de catégorie BC MoTI				
		a) Couche de fondation granulaire de qualité « Select »	m3	16,900	_____ \$	_____ \$
		b) Couche de base bien nivelée de 50 mm	m3	12,600	_____ \$	_____ \$
		c) Couche de base bien nivelée de 25 mm	m3	7,000	_____ \$	_____ \$
6	32 12 16	Revêtement en béton bitumineux – EPS a) Mélange moyen, catégorie 1, BC MoTI (19 mm)	t	21,610	_____ \$	_____ \$
7	33 42 13	Ponceaux en tuyaux				
		a) Enlèvement et élimination des ponceaux en tôle d'acier ondulée				
		i) Ponceaux en tôle d'acier ondulée de 900 mm de diamètre et moins	m	64	_____ \$	_____ \$
		ii) Ponceaux en tôle d'acier ondulée	m	54	_____ \$	_____ \$

Num. d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
		de 901 mm à 1 200 mm de diamètre iii) Ponceaux en tôle d'acier ondulée de 1 800 mm de diamètre b) Fourniture et installation de rallonges de ponceaux en tôle d'acier ondulée i) Ponceaux en tôle d'acier ondulée de 600 mm de diamètre ii) Ponceaux en tôle d'acier ondulée de 800 mm de diamètre iii) Ponceaux en tôle d'acier ondulée de 900 mm de diamètre iv) Ponceaux en tôle d'acier ondulée de 1 200 mm de diamètre c) Fourniture et installation de ponceaux en tôle d'acier ondulée i) Ponceaux en tôle d'acier ondulée de 900 mm de diamètre ii) Ponceaux en tôle d'acier ondulée de 1 000 mm de diamètre iii) Ponceaux en tôle d'acier ondulée de 1 800 mm de diamètre	m	46	_____ \$	_____ \$
			m	9	_____ \$	_____ \$
			m	9	_____ \$	_____ \$
			m	94	_____ \$	_____ \$
			m	34	_____ \$	_____ \$
			m	102	_____ \$	_____ \$
			m	66	_____ \$	_____ \$
			m	66	_____ \$	_____ \$
8	32 91 19.13	Mise en place de terre végétale	m3	10,200	_____ \$	_____ \$
9	32 92 22	Ensemencement hydraulique	ha	6.76	_____ \$	_____ \$
		Marquage de chaussée				
10	32 17 23	a) Peinturage des lignes	m	25,300	_____ \$	_____ \$
		b) Marquage des divergents routiers et des hachures	m2	417	_____ \$	_____ \$
		c) Flèches	chaque	25	_____ \$	_____ \$
11	32 12 16	Bandes rugueuses par fraisage	km	9.8	_____ \$	_____ \$
		Signalisation routière				
12	10 14 53	a) Enlèvement et élimination de la signalisation i) Panneaux de signalisation à un poteau	chaque	7	_____ \$	_____ \$
		ii) Panneaux de signalisation à deux poteaux	chaque	1	_____ \$	_____ \$
		b) Enlèvement et réinstallation des panneaux i) Panneaux de signalisation à un poteau	chaque	13	_____ \$	_____ \$
		ii) Panneaux de signalisation à deux poteaux	chaque	1	_____ \$	_____ \$

Num. d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
		iii) Panneaux de signalisation à trois poteaux	chaque	2	_____ \$	_____ \$
		iv) Panneaux de signalisation à quatre poteaux	chaque	1	_____ \$	_____ \$
13	34 71 13.01	Glissières en béton précoulé a) Enlèvement, mise en dépôt et réinstallation	m	1,850	_____ \$	_____ \$
14	32 32 34	Conception-construction de mur de soutènement a) Conception et fourniture	m2	628	_____ \$	_____ \$
		b) Installation	m2	628	_____ \$	_____ \$
15	34 72 00	Positions de pièces a) Fourniture et installation de positions de pièces	chaque	2	_____ \$	_____ \$
TOTAL DES PRIX UNITAIRES Reporter le montant à l'alinéa 1)b) de BA03					_____ \$	

PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION
(Taxes applicables en sus)

\$

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler qu'il leur incombe d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.